

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :
17 OCT. 2007
DE CHERBOURG

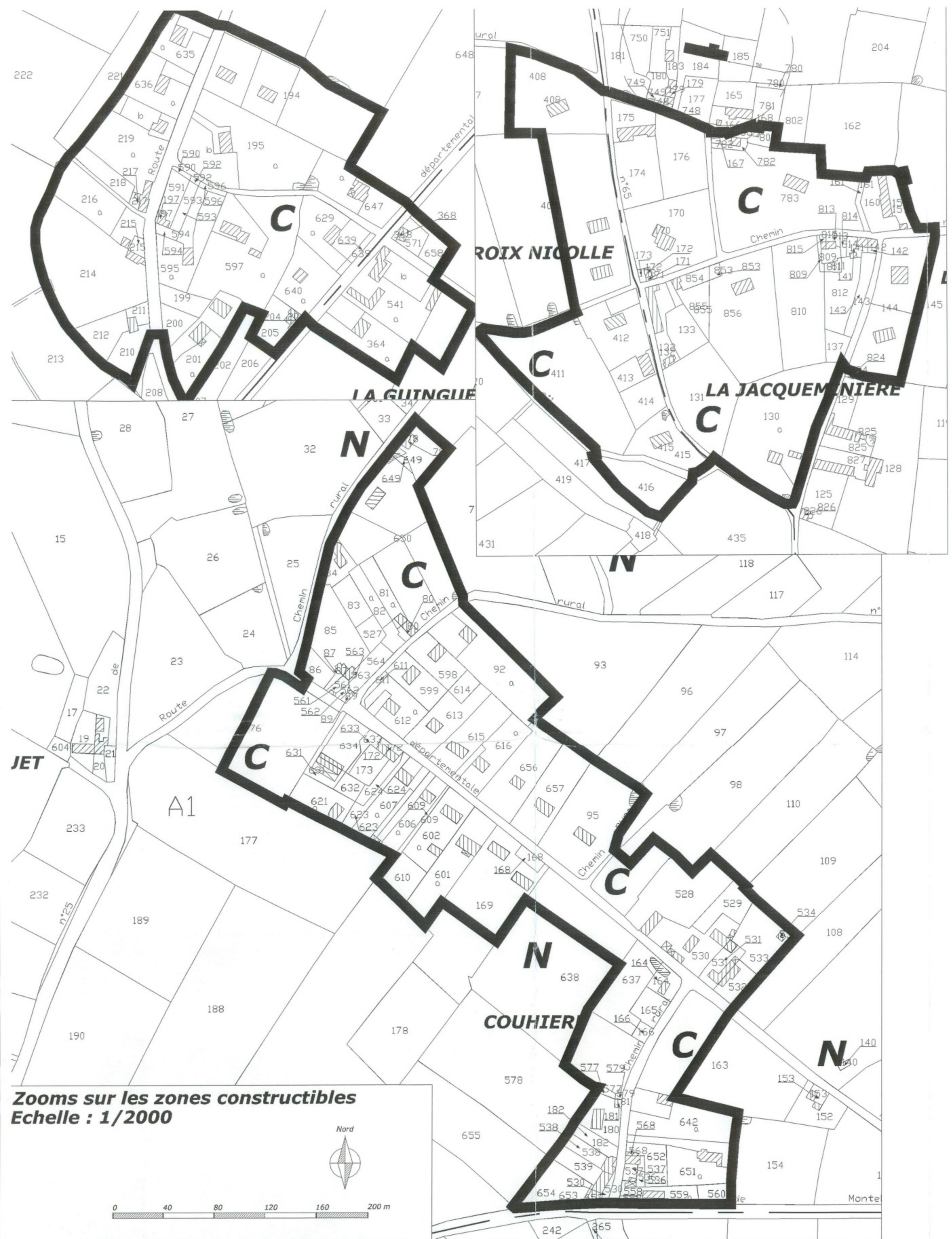
Vu pour être
préparé
le 17 OCT. 2007
Pour le Maire
L'Architecte-urbaniste
Chef de bureau
B. MOREL

Carte communale
Approuvée le 25 septembre 2007

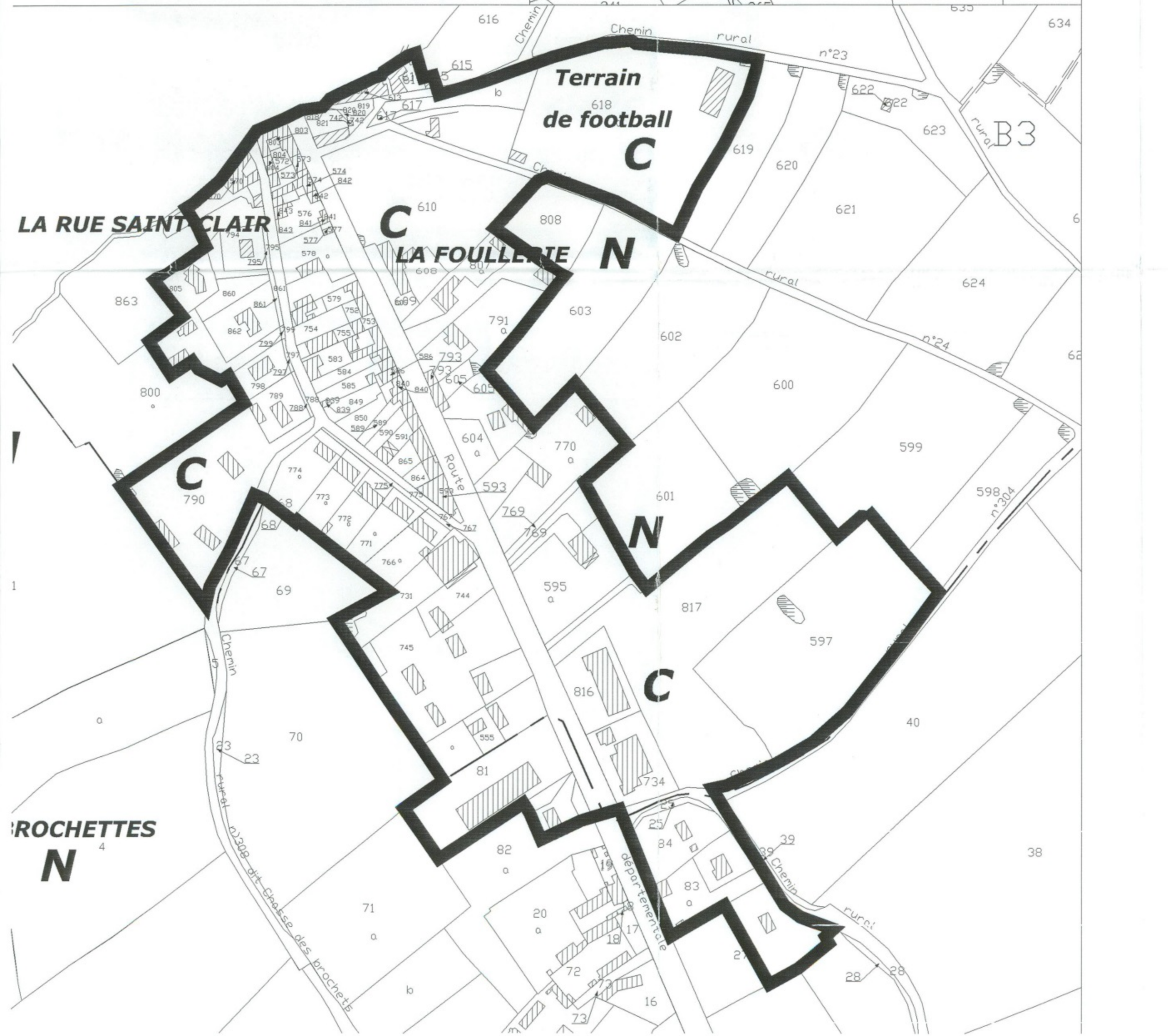
Plan de zonage



Représentant de l'Etat
Bureau d'études
Philippe Avic, architecte-urbaniste
Le Haut Dick
50200 Carantou
tel : 02 33 71 65 40
fax : 02 33 71 65 49



Zooms sur les zones constructibles
Echelle : 1/2000



Toute la commune
Echelle : 1/5000

- Légende
- C** Secteurs où les constructions sont autorisées
 - N** Secteurs où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes, ou des constructions ou installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.
 - Limite de secteur.
 - Périmètre inconstructible autour d'un bâtiment d'élevage